



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 81277

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation que connaissent les membres de la réserve sanitaire française qui ont participé cet hiver à la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 et qui n'ont toujours pas été indemnisés alors que les centres de vaccination sont à présent fermés. En effet, l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS), établissement public administratif créé par la loi du 5 mars 2007, est chargé de mettre en place un corps de réserve sanitaire et de gérer les stocks et la logistique d'approvisionnement des produits pharmaceutiques nécessaires en vue de répondre aux situations de catastrophe, d'urgence ou de menace sanitaires graves sur le territoire national ou à l'étranger. Les périodes d'emploi ou de formation dans la réserve, pour lesquelles les professionnels retraités ont été appelés, doivent être rémunérées par l'EPRUS. Or, à ce jour, il semble que seuls les chefs des centres de vaccination ont été rémunérés. Il lui demande donc comment le Gouvernement entend remédier à cette carence.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81277

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6553

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)